

Pompes à carburant Pierburg

Dommages possibles causés par l'utilisation de biodiesel

Divers cas d'application :

Alimentation en carburant/combustible sur les véhicules, engins de chantier, machines agricoles

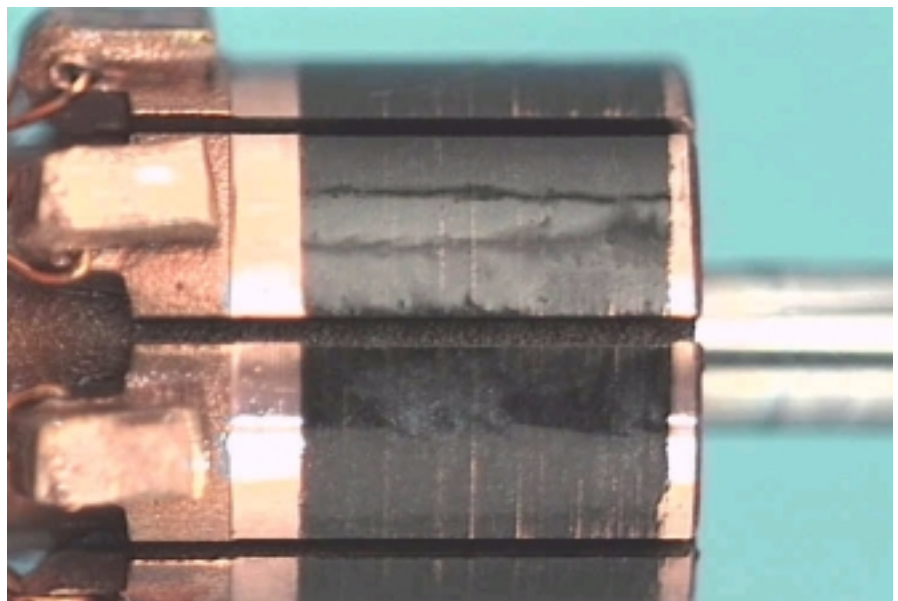
Produit : Pompes à carburant électriques

Panne fréquente de nos pompes à carburant électriques dues au biodiesel.

Outre le MEC, la norme *DIN EN 14214* valide depuis novembre 2003 pour les « esters méthyliques d'acides gras » (MEAG) permet aussi d'utiliser d'autres adjonctions de mélanges tels que l'huile de soja, l'huile de tournesol et les huiles alimentaires usagées (graisses animales, huiles de poisson etc.).

Des vérifications faites dans le cadre de notre management de la qualité ont révélé qu'en cas d'utilisation de biodiesel, ce qui vaut en particulier pour les biocarburants de faible qualité, il peut déjà se produire au bout d'une brève période de service les dysfonctionnements et dommages suivants sur nos pompes à carburant électriques :

- Les dépôts obturent le filtre et bloquent le mécanisme de pompe.
- Les dépôts sur les commutateurs ont pour effet de les isoler.
- Les balais de charbon brûlent au bout d'une courte période.
- La corrosion due au contact détruit les pièces métalliques.



Dommages causés par du biodiesel : dans ce cas-là, le MEC (ester méthylique de colza) a, au bout d'une période de fonctionnement de 3 heures environ, constitué une couche isolante sur le commutateur (inverseur de polarités) – la pompe est tombée en panne.

En cas d'utilisation de biocarburant, nous ne donnons absolument aucune garantie (responsabilité pour défauts de la chose vendue) sur nos produits.

Nous nous voyons contraints de prendre une telle mesure parce que, malgré toutes les remarques, il est fréquent que nos pompes à carburant soient utilisées avec des biodiesels de faible qualité.

Pour éviter les problèmes susmentionnés, nous recommandons, lors de la vente de pompes à carburant, d'attirer impérativement l'attention sur le fait que celles-ci ne doivent pas fonctionner avec du biodiesel.

 Ceci ne concerne pas le carburant diesel avec au maximum 5 % de composants bio tel qu'il est commercialisé, selon la norme DIN EN 590, depuis le 1^{er} janvier 2004.

Sous réserve de modifications et de variations dans les illustrations.

Pour l'affectation et le remplacement, voir → les catalogues correspondants, le CD TecDoc et les systèmes basés sur les données TecDoc.